

Département du Tarn

Arrondissement de CASTRES

MAIRIE de VABRE

81330 VABRE

Tél. 05 63 74 40 60

Fax. 05 63 74 40 64

N° : DM_2023_01

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Vabre

- Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23
- Vu la délibération en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal m'a chargée par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 et L2122-23 susvisés, et notamment l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,

Considérant que les matériels suivants ne sont plus utilisés et ne fonctionnent plus

- la tondeuse Viking MB 55 acquise le 04/06/2004

- la tondeuse Viking acquise le 06/09/2007

Considérant l'offre d'achat de ces deux tondeuses formulée par M. AMALVY Gilles - 15 chemin des cabannes du gua à Mazamet (81200) pour un prix global de 500.00€

DECIDE :

Article 1er : de céder, le lot composé de ces deux tondeuses au prix de 500.00€ à M. AMALVY Gilles - 15 chemin des cabannes du gua à Mazamet (81200).

Article 2 : dit que cette recette sera portée au budget principal de l'année article 775 produit de cession d'éléments d'actifs

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune.

Article 4 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera :

- Transmise au représentant de l'état
- affichée dans la collectivité
- Ampliation adressée au comptable de la collectivité

Fait à Vabre, le 06/06/2023

Madame Françoise Pons

Le Maire.



Françoise PONS

Maire de VABRE

RF Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/06/2023 081-218103059-20230606-DM_2023_01-AU